AIRBUS Commercial Aircraft
la cgt

Entreprise du futur, management du passé !

Télétravail Acte 3

English version

Alors que les managers poursuivent l'annonce d'un retour à 4 jours sur site à partir du 1er septembre (Lines-to-take), les espoirs suscités par certains se dissipent. La CGT organise une troisième journée de mobilisation par la grève pour le retrait de ces mesures.

Avant tout, une affaire d'égo !

Pourquoi Airbus nous impose-t-il ce retour en arrière sous couvert de cohésion d'équipe et d'efficacité collective ? La recherche universitaire (QR ci-dessous) vient de prouver que la résistance au télétravail de la part des dirigeants d'entreprises est en réalité une affaire de **narcissisme** et de **besoin de contrôle absolu**. Il est temps de rappeler à la direction que nous voulons travailler pour l'avenir de l'entreprise et dans de bonnes conditions, pas pour flatter leur ego !

La grève, ça marche !

Chez Stellantis, la forte mobilisation des salarié.es a permis récemment le recul de la direction sur les mesures de réduction du télétravail.

Et à Airbus ?

Les 18 et 25 juin, la CGT a appelé à des rassemblements par la grève devant M67 puis B80 pour **réclamer le maintien des deux jours de télétravail**. Une centaine de collègues, syndiqué.es de tous syndicats ou non-syndiqué.es, se sont mobilisé.es à chaque fois, sans compter ceux.celles qui se sont déclaré.es en grève sans venir aux rassemblements. A part la CFDT, **aucune autre organisation syndicale n'a répondu à la proposition d'intersyndicale CGT** votée par les grévistes le 18 juin.

Qu'ont décidé les grévistes le 25 juin ?

L'assemblée générale constituée lors du rassemblement a voté les actions suivantes :

- **Se joindre au rassemblement organisé par la CFDT le 30 juin à 12h30 devant le B80** dans une logique intersyndicale
- Organiser un **nouveau rassemblement CGT jeudi 2 juillet 11h** devant B80 avec **modalités de grève**
- Demander à G.Faury de recevoir une délégation des grévistes le jeudi 2 juillet midi

Ce que dit l'accord QVCT

Contrairement à ce qui a été communiqué, **l'accord permet de restreindre le télétravail à moins de deux jours par semaine.**

En effet, cet accord (non signé par le CGT) précise que c'est le manager qui décide de la modification du télétravail dans ce cadre (§3.1.3.2.3) ↓

"Le télétravailleur comme le responsable hiérarchique peuvent décider de modifier l'un des éléments essentiels du télétravail définis dans le formulaire de demande (par exemple : réduire ou augmenter les jours de télétravail, modifier le lieu de télétravail) en respectant un délai de prévenance fixé à un mois, ce délai pouvant être réduit en cas d'accord entre le télétravailleur et le responsable hiérarchique par un écrit.

En cas de modification à l'initiative du responsable hiérarchique, celui-ci doit motiver sa décision par écrit. (...)"

Rassemblement jeudi 2 juillet 11h devant le B80

Pour **exprimer à nouveau notre colère** et **demander le retrait de la réduction du télétravail** à Airbus.

Modalités de grève : la CGT appelle tous les salarié.es Airbus, syndiqué.es ou non, à se mettre en grève sur la durée de leur choix, et jusqu'à la journée entière. Pour cela, déclarez-vous simplement à votre manager. C'est lui.elle qui doit faire le nécessaire pour déclarer votre grève sous myHR. Aucune obligation de le.la prévenir à l'avance.

La grève est un droit, s'y opposer est un délit (L1132-2 du code du travail) !

La grève vous protège !

En suspendant le contrat de travail le temps de la grève, l'employeur ne peut aucunement tenir rigueur à un.e salarié.e de faire grève (si celle-ci est exercée dans le respect de la loi, ce dont s'assure toujours la CGT !)

Toutes les infos sur le droit de grève →

Contactez la CGT !

syndicat.cgt@airbus.com

avions.cgtairbus.com

@cgtairbus